

**COMMUNE DE BRESSEY SUR TILLE
21560**

**COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 05 OCTOBRE 2007**

PRESENTS : MM. MOREAU - OLIVIER – BILLET - MEYER – BENOIT- BERNARD - CARBONNEL - JACQUOT – MILLOT - PAGEARD

ABSENTES EXCUSEES - REVELUT-

ABSENTE : MME GIRARD

Avant d'ouvrir la séance, le maire prie le conseil municipal de bien vouloir excuser le Major BERTRAND de la Gendarmerie d'Arc/Tille, lequel est empêché.

Le Major BERTRAND devait présenter un compte rendu des problématiques qu'il a rencontré sur la commune au cours de l'année écoulée.

I) APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 NOVEMBRE 2006

Le compte rendu de la réunion du conseil municipal du ??????? 2007 est approuvé à l'unanimité des présents.

II) TRANSFERT DE CHARGE DE LA COMMUNE DE FENAY SUITE A SON ADHESION AU GRAND DIJON

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu l'article 1609 nonies C du code Général des impôt
- Vu le rapport de la commission locale d'évaluation des charges transférées annexé à la présente délibération,
- Considérant que la commune de Fenay a adhéré à la Communauté de l'agglomération dijonnaise au 1^{er} janvier 2007
- Considérant que la commission locale d'évaluation des charges transférées par la commune s'est le 24 mai dernier pour déterminer le montant des charges transférées par la commune de FENAY à la communauté de l'agglomération dijonnaise à retenir sur l'attribution de compensation de la taxe professionnelle
- Considérant que les communes membres de la communauté de l'agglomération dijonnaise doivent se prononcer sur le montant des charges transférées dans les condition fixées par l'article 1609 nonies du Code Général des Impôts

Le conseil municipal, après en avoir délibéré

Article 1^{er} : Décide à l'unanimité des présents d'approuver le rapport de la commission locale d'évaluation des charges transférées annexé à la présente délibération

IV) CONVENTION AVEC LE CONSEIL GENERAL POUR PRESTATIONS EN FAVEUR DES COMMUNES

Le maire indique que le conseil Général effectue des prestations diverses en faveur des communes, Balayage de voirie, marquages spéciaux, travaux de point à temps, intervention d'urgence pour sécuriser les routes...etc.

Ces prestations assurées auparavant par l'Etat, sont désormais sous compétence du Conseil Général. Afin de bénéficier de ces services le conseil municipal doit préalablement autoriser la signature d'une convention entre le conseil Général et la mairie.

Vu la convention de sollicitation par la commune des services départementaux en deux exemplaires et annexé à la présente délibération,

Vu les annexes tarifaires de la présente convention,

Considérant que ces multiples services sont indispensables pour la commune.

Le conseil Municipal, autorise le maire à signer la convention de sollicitation des services départementaux

V) LOCATION DE TERRES AGRICOLES SUITE A CESSATION D'ACTIVITE

Le maire indique que M. DEFAUT locataire de terres de la commune pour une superficie totale de 6ha 73a 27ca a cessé définitivement ses activités agricole, et renonce à son droit au bail.

Parmi les candidats à la reprise, seul M. BERNARD Gabriel est candidat.

Le Conseil Municipal retient la candidature de M. BERNARD Gabriel qui est désormais le seul agriculteur habitant sur la commune.

(M. BERNARD Gabriel ne participant pas au vote)

VI) CREATION DE POSTE POUR ENCADREMENT DES ENFANTS A LA CANTINE

C. BILLET adjoint aux affaires sociales indique que les effectifs à la cantine ont beaucoup augmenté avec un effectif moyen à 70 enfants le midi, et des maximum à 80 enfants

A l'occasion du comité de pilotage annuel, Jeunesse et sport et la CAF ont demandé, dans le cadre du contrat enfance une augmentation des effectifs du personnel d'encadrement durant ce temps de restauration scolaire.

C BILLET présente en séance un planning de réorganisation du service après avoir indiqué qu'il était nécessaire de recruter un agent supplémentaire

Le conseil Municipal

Décide la création d'un CDD de 20H/semaine

Décide de demander le bénéfice d'un Contrat d'Accompagnement dans l'Emploi d'une durée de 2ans

VII) CONCESSION DE GAZ : REDEVANCE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC

Le maire indique que le montant de la redevance pour occupation du domaine public par GDF est de 194,88 euro,

Le conseil municipal accepte le versement par GDF de ce montant à la commune.

VIII) LOTISSEMENT LE CLOS DE LA TOUR

Le maire présente un état de la situation des travaux de voirie dans le lotissement « le clos de la tour »

- Des bordures seront rajoutées près du petit espace de verdure,
- La voirie rue de la maison blanche dans sa partie située entre la voirie de la rue du murissoir et la rue de Genlis sera aménagée en enrobé avec écoulement des eaux pluviales au centre de la voie. Ces travaux seront financés à 50% par la commune et 50% par la société immobilière, pour un montant total de 27 000 euros

Le maire indique que la partie restante de la rue de la maison blanche fera l'objet d'une demande de subvention au conseil général pour son aménagement

DIVERS

1) Récupérateur d'eau de pluie :

Moyennant une caution le grand dijon envisage de mettre à la disposition des habitants de l'agglomération des récupérateurs d'eau de pluies d'une contenance 1000 voire 1300 litres. Les services de l'agglomération demandent aux communes d'essayer d'évaluer les besoins.

Le conseil municipal décide de faire distribuer un questionnaire pour évaluer la demande potentielle ;

2) A la demande des services du cadastre, le conseil municipal décide de donner le nom de « **chemin du cul de bouteille** » à l'ancienne route départementale située entre la benne à verre et le pont enjambant l'A31

3) Coût de l'eau

Le maire indique que le prix du m³ d'eau est de 1,85 euro, et qu'il est l'un des moins chers de l'agglomération dijonnaise

4) Demande modification horaire bus collège le mercredi

A la demande des élus un courrier sera adressé au service transport du grand dijon pour demander que le bus au départ du collège de quétigny à 11h le mercredi, soit décalé à 11h35

5) Rapport commission environnement

P. CARBONNEL, conseiller communautaire indique que la commission environnement procède à une étude de désherbage plus respectueuse de l'environnement. Le service entretien des espaces verts pourrait suivre ces recommandations.

6) Clôture terrain sport

La mise en place d'un grillage plus solide sur le terrain de sport, fera l'objet d'une prévision aux prochains budgets prévisionnels de la commune

7) Exposition « dessine moi ta commune »

Mme C BILLET Adjoint représentera la commune le vendredi 12 octobre à la présentation par les enfants du primaire de l'exposition sur le thème « *dessine moi ta commune* » Cette initiative revient à l'Association des maires de France à l'occasion de son centenaire

8) Circulation rue de Genlis

Afin de réduire la circulation rue de Genlis de véhicules de plus en plus nombreux qui emprunte ce raccourci pour se rendre en direction d'Izier,

Le maire propose aux élus de réfléchir à couper complètement cette voie à la circulation sur une portion située entre les dernières maisons après la ferme et l'embranchement avec la voie communale ARC/ IZIER.

Cette voie interdite aux véhicules deviendrait un espace dédié aux piétons, patin à roulette, skate board cycle etc et serait accessible par voie piétonne depuis le lotissement les jardins du château, et la future zone d'aménagement concertée (ZAC)

La circulation des engins agricoles pourrait se faire sur un chemin parallèle à la voie actuelle,

9) Convention de servitude EDF

Le conseil municipal autorise le maire à signer la convention de servitude avec EDF afin de réaliser les travaux de détournement du réseau électrique dans parcelle B76 lieu dit la petite tielle située proche de l'autoroute